

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA MSA COTES NORMANDES  
DU 11/06/2024**

**SOMMAIRE**

---

**Partie statutaire**

1. Participation des délégués à l'Assemblée générale .....	2
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2023 .....	4
3. Rapports Technique et Financier.....	5
4. Résolution financière Santé Sécurité au Travail.....	10
5. Rapport du Conseil d'administration.....	11
6. Motion générale .....	16
7. Discussion .....	18
8. Citation des médaillés de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles .....	22
9. Présentation gouvernance CCMSA .....	23

**Partie thématique**

10. Rapport mutualiste / Bilan des actions « Cultivons le bien-être » .....	24
11. Lancement de la thématique 2024/2025 « Solidarités et Engagement » .....	26
12. Remise de la médaille de chevalier du mérite agricole Présidente MSA Côtes Normandes..	29

## 1. PARTICIPATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le mardi 11 juin 2024, sur convocation de Madame Sylviane Pralus, Présidente du Conseil d'administration, les délégués de la MSA Côtes Normandes se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, dans la salle Condé Espace à Condé-sur-Vire (Manche).

Assistaient à cette réunion :

### Participation délégués titulaires :

Collège	Convoqués	Non répondus	Excusés	Pouvoirs	Présents	% présents	% avec pouvoirs
1 <sup>er</sup> collège	140	72	14	2	54	38,57%	40%
2 <sup>ème</sup> collège	154	86	13	5	55	35,71%	38,96%
3 <sup>ème</sup> collège	52	35	5	0	12	23,08%	23,08%
	<b>346</b>	<b>193</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>121</b>	<b>34,96%</b>	<b>36,99%</b>

Rappel participation 2023 = 

139	39,26%
-----	--------

La présidence est assurée par Madame Sylviane Pralus.

Conformément à l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la compose est présent ou représenté, chaque délégué présent ne pouvant détenir qu'un seul mandat confié à lui par un autre délégué titulaire appartenant au même collège.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance :

« Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Maire,  
Madame la Présidente d'Honneur,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Au nom du Conseil d'administration, je déclare ouverte l'Assemblée générale 2024 de la MSA Côtes Normandes.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie toutes et tous de votre présence pour cette dernière Assemblée générale statutaire du mandat.

Je tiens à vous présenter notre nouvelle Directrice générale, Mme Isabelle Guégaden Moreau, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Elle a succédé à M. Pierre-Jean Lancry qui a fait valoir ses droits à la retraite après une longue carrière au service de la santé, de la protection sociale et plus particulièrement au sein de la MSA notamment chez nous pendant 8 ans.

Au nom du Conseil d'administration, je le remercie pour le travail accompli.

Je souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Guégaden Moreau qui était auparavant directrice de la MSA du Maine et Loire. Je sais à quel point, elle est attachée aux valeurs de la MSA et plus particulièrement à son organisation mutualiste.

Au cours de cette matinée, nos travaux vont se découper en 2 parties :

- Un premier temps statutaire avec la présentation du rapport d'activité suivie de l'adoption de la résolution financière Santé Sécurité au travail. Je vous présenterai également le rapport moral et Mme Piedagnel, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, vous proposera ensuite la motion générale.
- 
- Dans un second temps, nous aborderons **le rapport mutualiste**.  
Pour cela, un bilan global des actions menées sur la thématique « Cultivons le bien-être » vous sera présenté. J'inviterai Nicolas Lair, Président du Comité départemental de la Manche, à présenter ce bilan au nom des deux présidents des comités départementaux.  
Nous lancerons ensuite le thème de l'année 2024/2025 : « Solidarités et engagement »  
Cette thématique choisie par la Commission d'action mutualiste nationale sera déclinée dans toutes les caisses du réseau. A nous délégués de mener des actions en lien avec ce thème sur nos territoires et je sais que je peux compter sur vous !  
J'aurai aussi le plaisir de citer et féliciter les élus de la MSA recevant la médaille de la Mutualité, de la coopération et du crédit agricoles, de la promotion 2023.  
Je vous propose que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Isabelle Guégaden Moreau, Directrice générale, et de désigner comme assesseurs...

1<sup>er</sup> collègue : Guy Sebire

2<sup>ème</sup> collègue : Jacqueline Brière

3<sup>ème</sup> collègue : Annie Ozenne »

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU 8 JUIN 2023**

---

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2023 a été envoyé aux délégués par mail ou par courrier pour ceux ne disposant pas de boîte mail. Il est également mis sur l'espace réservé du site internet MSA Côtes Normandes ainsi que sur l'application « Mon Appli Elus MSA ».

*Sans remarques particulières et sans avis contraire, le procès-verbal est approuvé à la majorité des votants.*

### 3. RAPPORTS TECHNIQUE ET FINANCIER

Mme Isabelle Guégaden Moreau invite les délégués à prendre connaissance des rapports technique et financier 2023 qui sont diffusés sous forme de diaporama (en annexe).

Cette présentation reprend les évolutions législatives et l'activité de la MSA Côtes Normandes tout au long de l'année 2023.

« Monsieur le Ministre,  
Madame, Monsieur le Sénateur,  
Madame, Monsieur le Conseiller départemental,  
Madame, Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les administrateurs,  
Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs les directeurs généraux, Mesdames Messieurs les directeurs,  
Mesdames Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, pour la première fois, depuis ma prise de fonction en septembre dernier, le rapport d'activité de la MSA Côtes Normandes. Une année 2023 riche et très active, avec des équipes engagées auprès de nos adhérents ».

#### Votre MSA et ses ressortissants

« Tout d'abord, portons un regard sur les adhérents pour lesquels nous travaillons tout au long de l'année, dans le cadre du service public de la protection sociale ».

#### Nos ressortissants en 2023

« Avec **160 000 personnes affiliées**, la population agricole sur nos départements diminue très légèrement en 2023 de 2 000 ressortissants.

Les **retraités** représentent toujours un peu plus de la moitié de notre population protégée, malgré une légère diminution (55% l'an passé) ».

#### Nos ressortissants en 2023 Actifs & Entreprises

« Pour ce qui concerne la population des actifs :

Nos deux départements du Calvados et Manche portent une activité agricole et agro-alimentaire dynamique.

Nous comptons **37 500 salariés (soit 39 600 emplois)**, 65% de la population active. Preuve du dynamisme de nos départements : cette population augmente de 2,7% en 2023.

Il convient néanmoins de souligner les difficultés à embaucher dans des secteurs en forte de tension.

Tout l'enjeu est de développer l'attractivité et de valoriser la diversité des métiers de l'agriculture

Les chefs d'exploitation **sont au nombre de 14 150** et représentent ainsi 25 % de la population des actifs agricoles. Ce nombre reste stable par rapport à l'an passé mais poursuit sa baisse sur un temps plus long.

A titre de comparaison, il y a 10 ans, nos deux départements comptaient 16 500 exploitants.

Enfin les **5 720 employeurs de main d'œuvre** représentent 10% des actifs agricoles ».

#### Les prestations

« Voici une vue des **prestations** versées par la MSA Côtes Normandes à ses adhérents.

Elles représentent **+ de 738 M€**, soit une augmentation de 0,32% par rapport à 2022.

**67 % de prestations retraite**, avec 493,27 M€ soit une augmentation de 0,48%

**27 % de prestations santé**, avec 199,13 M€ (elles restent stables par rapport à l'an passé +0,06%)

et **6 % de prestations aux familles** avec 46,14 M€, qui englobent les prestations en lien avec la famille, le logement et l'Allocation Adulte Handicapé (seuls sont exclus de ce montant le rSa et la prime d'activité).

Le montant des prestations versées aux familles est en léger recul de 0,19%. »

« En un chiffre plus parlant pour évoquer l'utilité sociale de notre régime : chaque jour, la MSA Côtes normandes verse **3,21 millions d'euros de prestations**. »

### Les cotisations

« En 2023, nous avons encaissé **+ de 312 millions d'euros de cotisations** et contributions sociales, soit 29 % de cotisations non-salariés, 70 % de cotisations salariés, et en faibles proportions, des cotisations au titre du Fonds National d'Aide pour le Logement ainsi que des cotisations solidaires. »

### Les prestations retraite

« Le montant global de prestations retraite reste stable par rapport à 2022, avec **493,27 millions d'euros servis**.

La baisse démographique de notre population de retraités se ressent plutôt sur les pensions des non-salariés, dont le montant versé diminue légèrement (-1,48%).

A contrario, le montant global de retraites versé aux salariés augmente de 3,34 %. Cela provient d'une revalorisation de 4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (année pleine en 2023) et de celle de 0,8 % des avantages vieillesse au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Notons aussi que, du fait de la LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés), nous servons des pensions plus élevées mais à moins de bénéficiaires »

### Les prestations familiales, logement, AAH

« En-dehors du rSa et de la Prime d'activité, nous avons versé plus de **46 millions d'euros de prestations familiales**, soit sensiblement le même montant qu'en 2022. »

### Les indemnités journalières

Le total des indemnités journalières versées en 2023 est de **24,4 millions d'euros**.

Avec quelques données notables :

- En **IJ maladie**, comparé à 2022, le montant global diminue de 8 % pour les salariés agricoles et augmente de plus de 16 % pour les exploitants.
- Le **montant des IJ maternité** augmente de 15 % chez les exploitantes.

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, **la durée du congé de paternité indemnisé** a été portée de 11 à 25 jours, pour les salariés comme pour les exploitants agricoles. »

### Remboursement de frais de santé

« Arrêtons-nous à présent sur le remboursement de soins.

Le nombre de **feuilles de soins papier** est en recul de 12,5 % par rapport à 2022 : c'est une belle évolution ! Il faut sans cesse le faire diminuer car la gestion du papier est pénalisante, pour l'adhérent comme pour la MSA.

Une feuille de soins électronique dite simple (pour une consultation par exemple), c'est une rapidité de traitement notable avec un **remboursement quasiment dans la journée** contre un délai de 18 jours pour une feuille de soins papier. »

### Le service à nos ressortissants

« Arrêtons-nous à présent sur l'accueil de nos adhérents.

Dans **nos agences** tout d'abord, plus de 22 000 personnes ont été reçues, dont 9 000 sur rendez-vous.

Notre ambition est de développer cette modalité d'accueil sur Rendez-vous, qui présente de nombreux avantages : le motif de rendez-vous est connu, celui-ci peut être préparé, l'adhérent connaît les pièces justificatives qui lui seront demandées....

En outre, nous nous sommes aperçus que la majorité des demandes de rencontres pouvaient se régler par un simple rendez-vous téléphonique évitant ainsi un déplacement.

A ces chiffres, s'ajoutent les **3 800 adhérents MSA** accompagnés dans les France services de nos territoires. Et dans les deux France services dont la MSA est co-porteuse, à Coutances et à St-Clair-sur-l'Elle, ce sont en tout **6 600 personnes** qui ont été accompagnées, ressortissantes agricoles ou non.

**97 400 appels téléphoniques** et **33 600 mails** d'adhérents du Calvados et de la Manche ont été traités (particuliers et professionnels).

Je souhaite revenir sur l'accueil téléphonique car je sais ce sujet sensible. Vous avez raison, il est absolument nécessaire que la MSA reste joignable et soit au rendez-vous de ses engagements. Avec la MSA Haute Normandie qui assure cette mission, un dialogue permanent dans le cadre d'un plan d'action ambitieux a permis d'améliorer notre joignabilité depuis le début de cette année. Soyez en tous cas assurés que tout est mis en œuvre pour améliorer ce service. »

Progression des niveaux d'usage de **nos services en ligne** :

« Le nombre d'adhérents inscrits à « **Mon espace privé** » a augmenté de 8 % en 2023, soit 7 400 inscrits supplémentaires. C'est une belle progression que nous devons encourager pour ceux de nos adhérents les plus autonomes avec le digital. Rappelons que plus de 100 services en ligne sont disponibles depuis notre site Internet et notre application mobile « ma MSA & moi ».

Justement, **notre application mobile « ma MSA & moi »** connaît elle aussi une belle progression, avec une augmentation de 10 % des consultations. Elle est plébiscitée, grâce à une ergonomie améliorée et une facilité de navigation qui rend un réel service à ses utilisateurs. Désormais avec votre application « ma MSA & moi » il vous est possible d'adresser des documents à la MSA.

C'est probablement ce qui explique le recul de 5 % du nombre de visites sur notre **site Internet**. En effet, lorsque cela est possible, il est plus simple de réaliser une démarche sur smartphone plutôt que sur ordinateur. »

### **Nos actions en prévention santé**

Les **Instants Santé** sont un rendez-vous important pour des assurés éloignés du soin.

1 110 participants c'est bien mais nous souhaitons améliorer encore le nombre de participants.

34 800 invitations à la **vaccination contre la grippe** saisonnière ont été adressées à l'automne aux personnes âgées ou fragiles.

J'attire votre attention sur l'importance du **dépistage des cancers**. Seulement la moitié des personnes invitées à se faire dépister réalisent les examens. C'est trop peu. Je compte sur vous pour relayer nos messages de prévention auprès de votre entourage.

Outre ces actions de prévention que vous connaissez bien, la nouveauté, ce sont les **ateliers d'Education à la Santé Familiale** qui ont débuté en 2023 à Isigny sur Mer et Granville.

La MSA a formé des professionnels de santé pendant 3 jours avec 1 intervenant extérieur. Ils animent maintenant des groupes de parents pour échanger sur la santé, les faire monter en compétences et leur permettre de consulter à bon escient.

L'Agence Régionale de Santé a trouvé ce projet très intéressant et le décline désormais sur la région, sous le nom de « Réflexe santé Normandie ».

### **Notre action sanitaire et sociale**

« L'Action sanitaire et sociale est véritablement le « plus encore » de la MSA. Avec ce budget spécifique, le Conseil d'administration peut proposer des réponses adaptées à nos publics, et plus particulièrement auprès des plus fragiles.

Avec vous, délégués MSA, nous menons des actions collectives et des projets de développement social sur nos territoires. Nous sommes également très investis dans les dispositifs départementaux aux côtés du Conseil départemental et des services de l'Etat. Le travail en réseau est aussi notre raison d'être : avec les partenaires, les associations, les professionnels, les collectivités, l'Etat ».

### **Nos aides individuelles**

« Le budget d'action sanitaire et sociale nous permet de mobiliser des aides financières pour nos populations et de conduire des actions qui répondent à leurs besoins.

**Le premier poste de dépenses est celui des prises en charge de cotisations.** Elles s'adressent aux exploitants en difficulté et bénéficient aussi indirectement aux salariés d'exploitations.

Le **deuxième poste est celui des aides aux retraités** et de l'accompagnement au maintien de l'autonomie. Cela comprend notamment le financement partiel pour l'emploi d'une aide à domicile.

**3 200 personnes** sont accompagnées individuellement par nos travailleurs sociaux dont **1 400 nouveaux suivis** pour l'année 2023.

Avec 8,9 millions d'euros, ces dépenses **ont augmenté de 27 %** comparativement à l'an passé ! »

### Nos programmes d'action

« 3 programmes d'action ont été mis en avant au cours de cette année 2023.

- **Grandir en Milieu Rural** est un dispositif d'accompagnement de la MSA qui permet de financer de nouveaux projets répondant aux besoins des familles agricoles ou rurales sur des territoires prioritaires.

Sur 2023, plus de **240 000 € ont été attribués pour 97 demandes.**

Quelques exemples de réalisations concrètes : une journée de sensibilisation au numérique, des ateliers cirque en famille, des séjours ados, l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement...

- **Les séjours Part'âge** sont des séjours vacances intergénérationnels : il s'agit, pour des jeunes, d'accompagner en groupe des seniors. Cette année, deux séjours ont été organisés, sur les territoires de Vire et de Valognes/Bricquebec, en partenariat avec des MFR et résidences autonomie locales. Des liens forts se sont créés au sein de chaque binôme jeune / senior et les effets bénéfiques sont - de l'avis de tous - nombreux !

- **Les ateliers « Prendre soin de sa santé »** sont mis en place avec les publics qui en bénéficient. Les thèmes abordés sont par définition multiples : sommeil, gestion du stress, accès aux droits et aux soins... En 2023, 4 de ces ateliers sur mesure ont été réalisés sur notre territoire et 36 salariés agricoles et exploitants y ont participé. »

### Une approche en réseaux

« L'action sociale de la MSA Côtes Normandes repose également sur un travail en réseaux, avec de nombreux partenariats sur les territoires.

2 sujets illustrent cette façon de travailler pour l'année 2023 :

-La **prévention du mal-être** et la constitution d'un réseau de sentinelles qui sont en veille et peuvent détecter les situations à risque : 69 sentinelles ont été formées en 2023.

-Le **réseau Solidarité Transports**, qui permet de faire vivre le lien social sur nos territoires ruraux et continue de s'étendre sur les deux départements, avec notre partenaires Familles Rurales. »

### L'accompagnement des crises

« Il s'agit d'un sujet essentiel puisque face aux crises qui se succèdent, notre guichet unique est en mesure de répondre de manière globale et très réactive, faisant de la MSA un amortisseur social. »

### Le soutien aux filières

« Nous sommes sollicités par les Pouvoirs Publics pour accompagner les exploitations à chaque crise affectant le monde agricole. En fonction de la nature des différentes crises et des territoires et filières les plus impactés, nos dotations évoluent pour apporter un soutien financier à nos professionnels agricoles.

Ainsi, en synthèse, en 2023, notre caisse a bénéficié de 3 enveloppes pour attribuer des aides aux exploitants sous forme de prises en charge de leurs cotisations personnelles, pour un montant total **de 6,9 millions d'euros.**

La majeure partie (5,7 millions) est relative au « **plan Résilience** », visant à atténuer les impacts de la guerre en Ukraine sur nos différentes filières : à ce titre, 2 696 exploitants ont reçu une aide financière allant de 152 € à 3 450€.

Au titre des **prises en charge FNASS**, 195 exploitants ont bénéficié d'une aide allant de 500 à 3 800€, parmi les secteurs de production les plus impactés : filière bovins lait/viande, monde du cheval, cultures et élevages associés, notamment. »

Autre crise, désormais récurrente en période de prophylaxie dans les élevages : la tuberculose bovine touche notre territoire, en particulier le secteur de Thury-Harcourt.

Là encore, grâce à notre guichet unique, un circuit de prise en charge est activé en cas d'abattage total du troupeau.

Outre l'intervention des personnels MSA et les prises en charge de cotisations, ce circuit comporte deux particularités :

- parce qu'on le sait bien, la détresse est autant psychologique que financière dans ces situations, **15 séances de soutien psychologique** peuvent être financées par la MSA.
- l'aide forfaitaire d'action sociale de **1 000 € peut être débloquée sans demande ni justificatif**.

On le voit bien, dans ces moments de crise, il est précieux de connaître nos ressortissants et leurs besoins. C'est notre guichet unique, avec la gestion de l'ensemble des branches de la protection sociale, qui rend possible la mise en place ad hoc de circuits d'accompagnement proactifs. Et vous, délégués MSA, nous faites remonter les besoins du terrain, c'est évidemment très précieux. »

### **La gestion de votre MSA**

« Je poursuis avec le dernier chapitre de cette présentation : la gestion de votre MSA. »

### **Répartition des dépenses / recettes**

« L'essentiel de notre financement provient des **allocations de gestion** allouées par la Caisse centrale de MSA.

La part la plus importante de **nos dépenses de gestion** est consacrée aux salaires et charges sociales des personnels. Notre force, ce sont nos équipes qui s'engagent chaque jour au service de nos adhérents.

Les **autres charges de fonctionnement** doivent répondre à des objectifs de réduction équivalents à 5 % par an sur les 5 ans de notre convention d'objectifs et de gestion. Ces contraintes budgétaires fortes nous conduisent à opérer des arbitrages et à renoncer à certains projets. La période inflationniste que nous avons traversée a fait flamber les postes de dépenses comme les fluides, les assurances et les frais d'entretien. »

### **Poids des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses totales**

« Nous nous efforçons de maîtriser notre coût de gestion et, de fait, il diminue chaque année. »

« Nouvelle arrivée à la MSA Côtes Normandes, je tiens une nouvelle fois à remercier la Présidente et le Conseil d'administration de la confiance qu'ils m'accordent, et l'équipe de Direction ainsi que l'ensemble des coéquipiers de l'entreprise pour leur mobilisation au quotidien.

Merci également aux équipes du service communication, du service logistique et au secrétariat de direction pour l'organisation de cette assemblée générale....

Je peux en témoigner, aucune AG MSA ne se ressemble !

Merci à tous. »

## 4. RESOLUTION FINANCIERE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

---

Le Conseil d'administration propose aux délégués de la MSA Côtes Normandes d'affecter le résultat excédentaire à la réserve Service Santé au Travail.

La réserve service santé au travail s'élève au 31.12.2023..... 418 850,79 €

Après :

affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2023

Service santé au travail de ..... + 40 814,69 €

La **réserve Service Santé au Travail** se trouvera portée à ..... 459 665,48 €

*(soit 41,66 % du niveau maximum)*

Madame Pralus soumet la résolution financière à l'approbation de l'Assemblée générale.

*La résolution financière Santé Sécurité au travail est adoptée à la majorité des votants.*

## 5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Sylviane Pralus présente le rapport moral :

« **Avant de revenir sur les évènements qui ont marqué notre institution en 2023**, je voudrais saluer la richesse des évènements organisés sur notre territoire depuis ces dernières semaines dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération. En Normandie, ce pan de l'histoire est particulièrement prégnant dans nos mémoires et cet anniversaire est un formidable levier de transmission de notre histoire aux plus jeunes et aussi de nos valeurs républicaines.

**Pour faire le lien avec la MSA**, rappelons que c'est à la libération -alors que la France était un champ de ruine- que la publication des ordonnances d'octobre 1945 a acté la mise en place de notre système de protection sociale tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'est souvent dans les périodes les plus difficiles économiquement que naissent les idées les plus pertinentes. Soyons fiers du chemin parcouru par notre Institution et ambitieux pour le chemin qu'il nous reste à parcourir...

**Comme vous le savez, c'est la dernière Assemblée générale de ce mandat et l'occasion de revenir sur ces 5 années passées.**

**Ce début de mandat a été fortement perturbé par la crise sanitaire.**

La pandémie a bouleversé tous nos projets ... nous n'avons pas pu accueillir nos nouveaux délégués comme nous l'avions fait pour les mandats précédents. Bon nombre de nos actions ont été annulées du fait du confinement. Et nous n'avons eu d'autre alternative que de réaliser notre Assemblée Générale en distanciel.

Face à ces obstacles, il fallait néanmoins avancer : nous avons su mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement pour nous adapter aux outils digitaux. Ce fut une petite révolution en MSA comme ailleurs mais vos animateurs territoriaux étaient présents. Ils ont joué un rôle primordial pendant toute cette période pour accompagner le réseau d'élus que nous formons. Je les en remercie.

Les équipes de la MSA se sont elles aussi mobilisées pour qu'il n'y ait aucun retard dans le versement des prestations.

Vous l'avez vu dans le rapport d'activité, la MSA verse annuellement près de 740 M€ de prestations. Force est de constater que la continuité du service a été assurée pendant la crise sanitaire. Soulignons la capacité collective dont nous avons fait preuve à réagir rapidement et efficacement.

Je retiendrai un autre effet collatéral positif de cette pandémie : c'est l'image positive retrouvée pour l'agriculture et le monde rural plus généralement. Beaucoup d'urbains ont découvert que le télétravail à la campagne, c'était plutôt bien et que manger local c'était encore mieux ! En quelques mots que le bonheur est dans le pré... Mais le consommateur est versatile et je pense que bon nombre ont déjà retrouvé leurs habitudes d'avant covid !

Avant de revenir plus en détails sur les avancées sociales en matière de protection sociale, je souhaiterais souligner notre capacité à nous adapter à des situations exceptionnelles.

**La fin de l'année 2023 a été marquée par le passage de la tempête Ciaran**, tempête qui a particulièrement impacté le département de la Manche, de manière plus sporadique le Calvados. Un certain nombre de nos assurés, particuliers, agriculteurs et entreprises ont été durement touchés : serres détruites, toitures de hangars agricoles arrachées, pannes d'électricité, coupures d'eau et arrêts de collectes du lait dans les exploitations pendant plusieurs jours. Si certains s'interrogent sur la pertinence de notre guichet unique, la mobilisation de la MSA en période de crise a été exemplaire !

Au côté de la profession et des services de l'Etat, nous avons immédiatement répondu présents pour traiter les signalements de détresse et verser des aides exceptionnelles afin de répondre aux besoins des sinistrés.

Le service social s'est mis en relation avec les familles touchées, des échéanciers et des prises en charge de cotisations ont été proposés aux entreprises dont l'activité avait été stoppée ou perturbée.

Autre crise, plus récurrente : depuis quelques années, notre territoire, le Calvados en particulier, fait face à une recrudescence de cas **de tuberculose** qui conduisent parfois à un abattage total du troupeau. Au-delà des aspects fiscaux et sociaux, les éleveurs concernés vivent un réel traumatisme qu'il nous faut prendre en compte.

Notre comité d'action sanitaire et sociale s'est mobilisé pour accompagner les familles concernées. Nous avons souhaité une approche humaine et demandé qu'un seul interlocuteur MSA soit identifié pour les familles concernées et qu'il puisse faire le lien avec les différents services de la MSA : Santé, Cotisations, SST.

**Sur la période 2020-2025, il est à saluer un certain nombre d'avancées en matière de protection sociale.** Je souhaitais rappeler les principales réformes et nouveautés législatives intervenues tout au long de ce mandat en faveur des populations que nous protégeons.

En 2021 et 2022, **les lois Chassaigne 1 et 2** ont permis de revaloriser les retraites des chefs d'exploitation, puis celles des conjointes d'exploitants et des aides familiaux. Au total, ce sont presque 40 % de nos retraités soit plus de 15 000 assurés de la MSA Côtes Normandes qui ont bénéficié d'une revalorisation.

**La MSA continuera de soutenir toute mesure susceptible d'augmenter les pensions des acteurs du monde agricole.**

Plus récemment, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, en février 2023, le projet de loi présenté par le député Dives qui acte le calcul des pensions agricoles sur les 25 meilleures années. Injustice réparée car le régime agricole était le seul régime à voir calculer le montant des pensions sur toute la carrière ! Cette réforme devrait être mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : la MSA est en attente des décrets d'application.

Concernant les familles, après l'allongement du congé maternité en 2019, **le congé paternité** a été porté à 25 jours en 2021 : les jeunes parents -salariés et non-salariés agricoles-disposent désormais des mêmes droits que les affiliés du régime général.

Autre sujet majeur du mandat : depuis 2020, la création du **Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides** permet d'indemniser les personnes atteintes d'une maladie professionnelle liée à une exposition aux pesticides. Plus généralement, tout citoyen qui déclarerait une maladie liée à une exposition peut désormais déposer une demande auprès de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Enfin, autre sujet phare pour la MSA, **le « Plan mal-être »**. En 2022, à la suite des rapports du Député Damaisin et du Sénateur Cabanel, une nouvelle « feuille de route » a été validée.

Elle prévoit notamment **le développement du réseau des sentinelles, animé par la MSA**. Présent sur l'ensemble du territoire national, ce réseau, composé de bénévoles et de professionnels volontaires, a pour principale mission de repérer et d'orienter les salariés et non-salariés en situation de mal-être.

**En tant que délégués**, vous avez votre place et êtes légitimes pour suivre cette formation et intégrer le réseau. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre animateur territorial.

## Quelques mots sur notre engagement dans les France Services

Vous les connaissez maintenant, il s'agit de structures de proximité dans lesquelles tout citoyen peut être accueilli et accompagné dans ses démarches administratives. La MSA fait partie des 9 opérateurs historiques.

En plus des France Services dont nous sommes partenaires, le conseil d'administration de la MSA Côtes Normandes a décidé de co-porter 2 France Services dans le département de la Manche en partenariat avec les collectivités locales : Coutances et St-Clair-sur-Elle.

Après plus de 3 années de fonctionnement, la fréquentation est en augmentation, ce qui démontre, s'il le fallait, l'importance de replacer de l'humain au cœur de nos relations.

La fracture numérique et les difficultés de mobilité sont une réalité dans nos campagnes. Une partie de nos assurés - je pense plus particulièrement aux salariés agricoles saisonniers - ne recourent pas à la totalité des droits auxquels ils peuvent prétendre.

**Les France Services** confortent le fait qu'il faut « aller vers » nos usagers. Il faut toujours plus et mieux connaître ces structures de proximité et d'accès aux droits. En tant que délégués, je vous invite à en faire largement la promotion autour de vous.

Je poursuivrai en évoquant **les mouvements agricoles** de ce début d'année

En 2009 et 2015, la Normandie a fait face à 2 crises laitières sans précédent : la cause des mécontentements était alors très identifiée. Ce n'est pas le cas des mouvements observés en début d'année 2024.

Il est à noter que la Normandie et les caisses de l'ouest de manière générale ont bénéficié d'un contexte plus favorable en 2022 que celles du sud, ce qui explique que les mouvements agricoles aient commencé dans le sud-ouest avant de gagner d'autres régions.

Il est toujours difficile de faire une analyse des revenus agricoles tant il y a une grande hétérogénéité entre les productions. On constate également qu'il y a des écarts de plus en plus importants entre agriculteurs dans un même type de production et l'économiste manchois, Jean-Marie Séronie, analyse que « plus les années sont bonnes, plus les écarts sont importants ».

La problématique des revenus n'était pas la seule revendication de ce mouvement.

Il a aussi été question de normes qui s'accumulent, l'exemple des haies avec sa quinzaine de *réglementations*.

La charge administrative est, elle aussi, de plus en plus importante. Il faut jouer de l'ordinateur mais aussi beaucoup du crayon et tout enregistrer : épandages d'engrais, de produits phytosanitaires, application de produits vétérinaires... La non-maîtrise de l'informatique surajoute dans certains cas de la difficulté.

Il ne faut pas non plus sous-estimer le regard de la société sur les agriculteurs quant à leurs pratiques, un regard parfois pesant et accusateur.

Si une majorité de citoyens ont une bonne opinion du monde agricole, une minorité tiennent des propos violents à son encontre... et c'est malheureusement cette minorité à qui les médias accordent une grande place aux heures de grande écoute

Si les citoyens veulent des réponses à leurs questions, il faut qu'ils aillent discuter avec leurs voisins agriculteurs pour lever les inquiétudes, des inquiétudes compréhensibles lorsqu'on ne connaît pas un sujet. Il faut que chacun retrouve un esprit critique mais surtout un esprit éclairé sur les problématiques agricoles.

A l'issue des mouvements, **des propositions de mesures ont été portées par la MSA.**

Parmi les mesures retenues, c'est une grande satisfaction que **l'exonération accordée aux travailleurs occasionnels** ait été reconduite et pérennisée. Si nous avons réussi à faire une Europe agricole, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir concernant l'harmonisation des règles sociales. Il existe des écarts conséquents sur le coût de l'heure de travail entre la France et les pays agricoles voisins, en particulier l'Espagne et l'Italie. C'est une mesure de compétitivité importante pour les employeurs de travailleurs saisonniers.

A noter que des harmonisations semblent également nécessaires en termes de santé sécurité au travail où là aussi, nous aurions besoin de « clauses miroirs ». Les conditions de travail des salariés sont un réel sujet à prendre en compte au niveau européen.

Au travers des motions que nous présentons à chaque assemblée générale, nous avons cette possibilité de faire remonter nos doléances auprès des pouvoirs publics. C'est l'expression de notre démocratie qui avec la responsabilité et la solidarité sont, je le rappelle, les 3 valeurs que nous portons.

J'entends souvent des mécontentements des ressortissants MSA par rapport au montant des cotisations... à dire vrai, ces mécontentements, je les entends également des ressortissants de l'URSSAF

Nous sommes guichet unique donc nous collectons les cotisations auprès des acteurs économiques du monde agricole et nous versons également des prestations.

L'avenir de notre système réside dans cet équilibre.

**Pas de social sans économie :**

il nous faut encaisser des cotisations pour pouvoir verser des prestations selon notre principe historique qui est de « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins ».

C'est ce principe qui a fonctionné pendant le Covid où les assurés français parfois hospitalisés pendant plusieurs semaines n'ont rien eu à déboursier à leur retour.

Rappelons que le coût d'une journée en soins intensifs est de l'ordre de 3 000 € et celui en réanimation de l'ordre de 1 500 €.

Nous devons néanmoins continuer d'innover, d'expérimenter.

En son temps, nous avons créé le service d'aide à domicile, nous avons été à l'initiative de la 1ère Maison de santé publique... nous avons porté le réseau Solidarité Transport ...

Il nous faut poursuivre, continuer à être créatifs et ne jamais être attentistes.

Je reste persuadée que notre monde agricole est source de solutions plutôt que de problèmes. Pour utiliser un terme à la mode, nous avons une très bonne capacité de résilience.

**J'en viens aux chantiers à venir**

L'année 2025 sera une année électorale et nous nous y préparons depuis déjà quelques mois. **Les élections** se dérouleront du 4 mars 2025, date de dépôt des candidatures au 22 mai 2025, date du dépouillement.

2 élections professionnelles se dérouleront en 2025 puisque les élections à la Chambre d'Agriculture auront lieu en janvier.

Depuis 1949, et c'est là-encore une spécificité de notre régime, nos adhérents élisent tous les 5 ans leurs représentants. Les délégués, répartis en 3 collèges électoraux afin de représenter toutes les composantes et la diversité du monde agricole, sont le premier échelon de la gouvernance démocratique de la MSA basée sur le principe « un homme, une voix ».

Fait majeur à souligner : nous appartenons aux catégories professionnelles que nous représentons. En MSA Côtes Normandes, notre conseil d'administration est composé d'éleveurs laitiers, d'éleveurs allaitants, d'éleveurs de chevaux et de volailles, de producteurs de cidres et de représentants du paysage depuis 2020... pour certains en mode de production conventionnelle et pour d'autres en agriculture biologique.

Le 2<sup>e</sup> collège est composé de salariés travaillant dans nos coopératives, dans le secteur bancaire et la formation et issus de 4 syndicats.

Les familles sont elles aussi représentées, avec 2 administrateurs issus de l'Union Départementale des associations familiales et de familles Rurales.

Cette diversité est essentielle et structurante.

J'aimerais rappeler que la question du taux de participation sera cruciale parce que c'est ce taux qui permettra de renforcer notre légitimité auprès des pouvoirs publics. Nous devons prouver l'attachement de nos adhérents à leur régime de protection sociale : il est donc impératif qu'ils votent massivement. Et on voit bien que les élections professionnelles n'ont plus le vent en poupe !

Nous devons mobiliser pour ces élections parce qu'une participation importante est indispensable si l'on veut justifier de notre légitimité. Il est impératif que chacune et chacun d'entre vous se sente concerné par ce sujet et que vous puissiez vous en faire l'écho autour de vous.

### **Notre richesse, nos délégués...**

Je terminerai mon propos par le plus important. L'assemblée générale est l'occasion de rassembler tous les délégués. C'est l'occasion pour moi de vous remercier pour votre engagement bénévole au profit des territoires. J'insiste sur le mot bénévole car nous savons tous que c'est un bien précieux.

Après des débuts de mandat difficiles sur fond de crise sanitaire, je suis heureuse de constater que la dynamique est aujourd'hui repartie. Nous clôturons une année d'actions sur la thématique « cultivons le bien-être ».

Vous avez su être imaginatifs et décliner des actions à l'image de votre territoire. On y retrouve toute la diversité du guichet unique : des actions en lien avec la santé, à destination des jeunes et des moins jeunes, des actions qui créent du lien social... bref des actions qui donnent le sourire et un bilan très positif ! Je remercie d'ores et déjà celles et ceux qui ont accepté de témoigner...

Je tiens à vous remercier sincèrement de votre engagement et vous invite à poursuivre avec autant d'énergie et d'enthousiasme sur la nouvelle thématique retenue au niveau national. »

## 6. MOTION GENERALE

Mme Suzanne Piedagnel, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, donne lecture de la motion générale reprenant l'ensemble des vœux qui sont proposés à l'assentiment des délégués :

Les élus affirment leur attachement à la MSA comme organisme de protection sociale pour le milieu agricole.

### SANTE

#### L'Assemblée générale demande aux Pouvoirs publics :

- de mettre en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement des patients dans le prolongement des PRADO (Programme d'accompagnement du retour à domicile) et plus particulièrement dans le cadre des hospitalisations ambulatoires
- que toutes les femmes salariées et non-salariées agricoles, qui pendant leur grossesse exercent certaines activités professionnelles à risque, puissent bénéficier d'un arrêt pathologique spécifique
- que les implants dentaires soient pris en charge dans les conditions de la Classification Commune des Actes Médicaux, sans restriction
- d'améliorer la prise en charge des troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) afin d'apporter un bon accompagnement des enfants concernés

### FAMILLE

La législation actuelle conduit à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à un membre de leur famille. Compte tenu du fait que ce dispositif est particulièrement inadapté et pénalisant en milieu agricole, dans le cas où la présence du locataire (salarié ou non-salarié) à proximité de l'exploitation est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise, **l'Assemblée générale demande** que cette condition familiale soit abrogée.

#### Les délégués de l'Assemblée générale demandent également :

- la révision du mode de calcul de la prime d'activité dans sa globalité et en particulier pour les parents bénéficiant d'une pension alimentaire
- la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge qui soit versée durant toute la période de scolarisation

### RETRAITE

#### L'Assemblée des délégués demande :

- qu'en ce qui concerne l'amélioration des retraites des femmes, la majoration de pension pour enfant prenne la forme d'un forfait assorti d'un montant plancher (et non d'un pourcentage) quel que soit le revenu
- que les exploitants puissent bénéficier d'un compte pénibilité en fonction des risques liés à leur travail afin de pouvoir partir à la retraite avant l'âge légal
- que tous les enfants inscrits sur le livret de famille soient reconnus pour le calcul du montant de la retraite

## COTISATIONS

**Les délégués de l'Assemblée générale** demandent que les pouvoirs publics ne procèdent pas à un report automatique des cotisations pour tous les exploitants et employeurs de main d'œuvre en cas de crise agricole ou sanitaire.

**Les délégués souhaitent** que chaque caisse de MSA puisse être à l'initiative de la suspension (ou non) des cotisations.

**Les délégués demandent également :**

- que le nombre de points « retraite » attribués, pour les exploitants agricoles, soit strictement proportionnel au revenu déclaré
- que des allègements de cotisations soient étudiés pour les exploitants obligés de faire abattre leur cheptel par décision administrative

Madame Pralus remercie Mme Piedagnel et soumet l'ensemble des vœux à l'approbation des délégués.

*La motion présentée est adoptée par l'Assemblée générale.*

Mme Sylviane Pralus invite les délégués à prendre la parole et à poser leurs questions.

**Rémy Pelchat, élu du canton d'Ifs, 2<sup>ème</sup> collègue** (au nom du bureau du groupe CFDT Calvados)

« Nous avons, lors d'assemblées générales précédentes, évoqué un certain nombre de remarques, voire d'inquiétudes sur des aspects qui nous paraissaient essentiels et qui pouvaient impacter à la fois les emplois, les conditions de travail des salariés de la caisse, ainsi que les services aux adhérents. Rappelons-nous, entre autres, la convention d'objectifs et de gestion, la dématérialisation, la plateforme téléphonique etc.

Tout cela reste bien prégnant dans notre esprit mais aujourd'hui nous souhaitons aborder deux points marquants à l'aube d'une nouvelle campagne électorale qui s'annonce.

### 1-Le taux de participation au vote

Nous sommes aujourd'hui sur une tendance lourde et préoccupante qui concerne la quasi-totalité des consultations. Le vote est au cœur de notre démocratie et pourtant il est de moins en moins utilisé.

Ce n'est pas le lieu d'en faire l'analyse aujourd'hui mais nous ne pouvons passer sous silence à quel point la MSA est concernée, en tous cas pour notre collège en Calvados.

37 % de votants en 2005, 18 % en 2020 !

Impressionnant ! Qu'est-ce qu'on a « loupé » pour en arriver là ?

Cette « dérive » est telle que l'on aurait pu craindre une remise en cause de cette élection sur fond de doute, de crédibilité et de légitimité (c'est ce qui s'est passé pour les élections Prud'hommes il y a quelques années !)

Quels moyens mettre en œuvre, quels « secrets » délivrer pour inverser la tendance en 2025 ?

Et comment faire en sorte pour que nos ressortissants se sentent davantage concernés ?

La réponse n'est pas évidente mais on pense quand même y réfléchir.

### 2-La sous-représentation ses salariés actifs dans les activités MSA et la participation à l'assemblée générale

A contrario, les retraités ont pour eux l'avantage d'une plus grande disponibilité et il nous faut reconnaître qu'ils la mettent largement au service des actions et de la cause MSA. Merci à eux.

Mais quand on travaille, surtout dans le secteur de la production (que l'on a trop tendance à oublier), il est difficile de se libérer et parfois aussi d'obtenir l'assentiment de son employeur, même si celui-ci peut prétendre au remboursement de la charge salariale liée à cette absence.

On ne rêve plus, l'élu cantonal salarié n'aura sans doute jamais un statut lui permettant d'exercer officiellement son mandat avec les prises en charge correspondantes.

#### Renouvellement - rajeunissement

ou l'enjeu d'un meilleur équilibre Actifs/Retraités.

Un défi à relever ? Pourquoi pas ? Considérant qu'il dépasse probablement notre seule MSA Côtes Normandes.

Nous n'avons pas d'affectation particulière pour les contraintes mais c'est parfois la seule solution quand les choses ne se font pas naturellement et spontanément.

Ainsi, et après avoir pris le temps d'en débattre au préalable, ne serait-il pas souhaitable d'instaurer par exemple, une limite d'âge ou de mandats pour se présenter aux élections ? (peut-être d'autres voies mais lesquelles ?

Nous n'excluons pas le fait que ces propos puissent provoquer ou choquer mais prendre ses responsabilités c'est aussi mettre en germe des choses qui dans la durée peuvent permettre (au final) d'atteindre les objectifs recherchés.

Par ailleurs, l'assemblée générale est une bonne occasion pour rendre hommage et remercier toutes les équipes de la caisse, celles que l'on rencontre régulièrement, les autres plus occasionnellement et les invisibles à notre regard mais que nous savons à la tâche pour que tout fonctionne bien.

Parmi les spécificités de la MSA figurent les actions sur les territoires, alors pour terminer nous voulons exprimer un coup de cœur, pour nos animateurs territoriaux.

Nous avons la chance et le bonheur d'en avoir, ce n'est pas le cas dans toutes les caisses.

« Gentillesse, disponibilité, écoute, compétence, bonne humeur... ! » voilà c'est eux !

Avec eux, les élus que nous sommes sont « concernés » et mis dans les meilleures conditions de confort qui soient pour agir et engager des actions.

Un véritable esprit d'équipe dans le sens le plus noble !

Merci pour votre écoute patiente et bienveillante. »

### **Sylviane Pralus**

« Nous sommes tous désolés du faible taux de participation aux élections professionnelles.

Tous les collègues sont concernés.

Pour la limite d'âge, je pense qu'il nous faut aussi bien des délégués actifs que retraités. Nous avons besoin de cet équilibre. En revanche, je ne serais pas pour limite d'âge des délégués

Au cours de ce mandat, nous avons invité les suppléants à l'assemblée générale. Le bénévolat est précieux et il faut faire le maximum pour le valoriser.

Le fait de modifier l'âge ne dépend pas d'une décision du Conseil d'administration MSA Côtes Normandes ni même du Conseil d'administration de la Caisse centrale.

C'est un processus long, il faudrait engager une modification du Code rural. »

### **Joël Sébire, élu du canton de Thury Harcourt /Evrecy, 2<sup>ème</sup> collègue**

Membre du comité départemental du Calvados et de la Section syndicale des retraités de l'agro du Calvados (CFDT Agri Agro)

« Je voulais revenir sur un propos évoqué lors d'une assemblée générale ici-même, il y a 3 ou 4 ans sur les produits phytosanitaires, glyphosate et autres.

La Commission européenne réapprouve la substance active au glyphosate pour une durée de 10 ans à compter du 16 décembre 2023.

En 2019, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) avait lancé un appel à candidatures pour évaluer son potentiel cancérigène et disposer ainsi de résultats pour la réévaluation de la substance active en 2022.

Suite au retrait des candidats retenus, les études répondant au cahier des charges de l'ANSES n'ont pu être engagées. C'est bien dommage de ne pas aller au bout de la démarche, qui a pu intervenir pour ce changement d'attitude ?

C'est donc dans ce contexte approximatif que la commission européenne a prolongé de 10 ans l'utilisation du glyphosate. A noter quand même, lors du vote, que la France s'est abstenue.

Par extension on peut évoquer la question des maladies professionnelles qui touchent les utilisateurs de ces produits phytosanitaires, pesticides et d'autres. Les utilisateurs étant les agriculteurs eux-mêmes mais aussi leurs salariés. Quelles sont aujourd'hui les démarches de reconnaissance en maladies professionnelles ?

Avez-vous des chiffres à nous donner ?

Pour les seules hémopathies ou maladies de Parkinson, un rapport gouvernemental indique que 10 000 personnes en France seraient en droit de demander une indemnisation financée par l'Etat et les industriels.

Le fond ainsi créé pour les victimes en 2020 reste excédentaire parce que les organismes de Sécurité sociale, dont la MSA, ne font pas le travail et les malades ne se déclarent pas ou n'osent pas se déclarer.

Ces propos viennent d'Antoine Lambert, agriculteur normand dans l'Eure et Président de l'association « Phyto-Victimes », lui-même victime de ces produits de traitement.

Pouvez-vous me dire si les myélomes, lymphomes, leucémies, maladie de Parkinson, cancer de la prostate sont inscrits au tableau des maladies professionnelles ? Et faire le point sur ces maladies ? La MSA étant un organisme de protection sociale certes, mais aussi une institution garante de la santé de ses ressortissants.

Merci de votre écoute ».

### **Sylviane Pralus**

«La MSA doit absolument alimenter la réflexion scientifique sur le sujet du lien entre l'utilisation des pesticides et les maladies professionnelles. 12 caisses de notre réseau, dont la MSA Côtes Normandes, alimentent un registre des cancers.

Nous sommes partenaires avec Agrican (étude agriculture et cancers).

Il nous faut être proactifs et mettre à disposition des données pour faire avancer la recherche.

Nous avons la chance de travailler avec le Professeur Lebailly qui mène cette étude depuis 2005.

Il est néanmoins à noter qu'on a tendance à se focaliser sur un type de culture (céréalières et industrielles), un type d'exploitant agricole. Ces derniers ne vivent pas toujours bien le regard porté sur leur activité professionnelle.

C'est un problème qui concerne l'ensemble de la profession agricole, toutes filières (grandes cultures et élevage) et tous types d'agricultures confondus. »

### **Dr Laurence Vandoorne, médecin conseil chef MSA**

« En ce qui concerne les maladies professionnelles, c'est la MSA Mayenne Orne Sarthe qui gère toutes les demandes de dossiers du régime agricole et régime général.

C'est important car c'est la MSA qui est en avant par rapport à cette instruction.

Nous en sommes à la 3<sup>ème</sup> année en ce qui concerne l'ouverture de reconnaissance des maladies pour une exposition aux pesticides.

La 1<sup>ère</sup> année a été un peu difficile avec des dossiers qui venaient au fil de l'eau.

Le rapport d'activité pour l'année 2022 a montré une montée en charge au niveau des dépôts de dossier.

Nous aurons les données 2023 courant juin.

Je voudrais insister, dans un premier temps, sur votre rôle. Nous constatons que les dépôts de dossiers sont timides, est-ce que c'est un manque d'information ? une instruction de dossier un peu longue ?

Je pense que ce relai est important. Lorsque vous avez connaissance d'une personne en souffrance, exposé aux pesticides, n'hésitez pas à l'inviter à déposer un dossier !

En ce qui concerne les pathologies reconnues, il y a des pathologies bien identifiées comme le cancer du sang, leucémie, maladie de Parkinson, bien répertoriées dans les tableaux. Il y a aussi des maladies qui ne sont pas encore inscrites mais qui peuvent bénéficier d'une instruction de demande sous certaines conditions.

Sachez également qu'il existe de nouvelles modalités de prise en charge depuis l'année dernière.

A savoir que maintenant, il est possible de reconnaître en maladie professionnelle, les enfants de parents qui ont été exposés, six mois avant la conception, à des produits pesticides et reconnaître aussi des enfants qui ont certaines pathologies.

La législation évolue au fur et à mesure, vous avez un rôle à jouer quant à évoquer ces dispositifs et inviter les gens de votre connaissance à déposer des dossiers. »

**Astrid Morin, directrice adjointe,**

« Je voudrais insister sur l'importance des médecins du travail même si hélas nous sommes en manque d'effectif.

Le médecin du travail est très attentif à l'historique de la carrière professionnelle des salariés qu'il suit.

Il y a toujours cette recherche affinée par rapport aux risques d'évolution des maladies professionnelles.

Il faut savoir qu'à notre niveau, il y a également les infirmières du travail qui peuvent également assurer un suivi renforcé de certaines catégories professionnelles.

Nous sommes là pour encourager, suivre et permettre à la personne de déclarer plus facilement et pour la sensibiliser aux différents risques ».

**Guy Bessin, délégué 1<sup>er</sup> collègue du canton St Clair sur l'Elle  
Représentant de la Confédération Paysanne**

Je partage les propos de l'intervenante précédente concernant les phytosanitaires. Vous avez répondu qu'il y a des risques dans toutes les professions, moins chez ceux qui ne l'utilisent pas, à savoir dans l'agriculture biologique.

Par ailleurs, je souhaiterais intervenir sur les abattages de cheptel. La MSA est à même de voir les dégâts que cela occasionne chez les exploitants concernés notamment les problèmes financiers et psychologiques majeurs.

Je souhaiterais que la MSA puisse accompagner ceux qui réclament la fin de l'abattage total et la mise en place de protocoles alternatifs qui permettraient d'éviter ces dommages importants pour les élevages concernés.

Il s'avère que souvent un seul animal est concerné et pour préserver le statut de la France en termes de commerce international, on procède à l'abattage total qui, je le pense, pourrait être évité. »

**Isabelle Guégaden Moreau**

« Je vais me permettre des petites précisions concernant votre intervention sur la tuberculose. Il y a une dizaine de jours, nous avons rencontré les services de l'Etat. Ces derniers sont les premiers à intervenir sur l'exploitation et ils annoncent à l'exploitant les suites données : abattage total ou partiel.

Effectivement, nous avons beaucoup échangé avec eux sur la nécessité qu'ensemble, nous améliorions l'approche pour accompagner au mieux l'exploitant.

Les services de l'Etat se sont aperçus que parfois l'option abattage partiel était proposée à l'exploitant et que ce dernier, sous le choc, préférerait un abattage total en souhaitant « repartir à zéro ».

Nous sommes vraiment sensibles à ce que vous dites et les services de l'Etat essaient d'épargner, autant que faire se peut, le troupeau quand c'est possible. »

## 8. CITATION DES MÉDAILLES DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPÉRATION ET DU CREDIT AGRICOLES

---

Mme Pralus cite les médaillés de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles (Promotion 2023), pour récompenser leur engagement à la MSA. Les médailles seront remises lors des prochaines réunions sur les territoires.

### Médaille de bronze

- **Madame Yvonne BINET, déléguée** - 1<sup>er</sup> collège, canton de Falaise
- **Monsieur Jean-Marie GOUPIL, délégué** - 2<sup>ème</sup> collège, canton de Caen-2
- **Monsieur Jacques GROULT, délégué** - 3<sup>ème</sup> collège, canton de Carentan Les Marais
- **Madame Edith LEBOUVIER, déléguée** - 1<sup>er</sup> collège, canton de Villedieu Les Poêles Rouffigny
- **Madame Christine LENGRONNE, déléguée** - 2<sup>ème</sup> collège, canton de St Lô-1
- **Monsieur Gérard RECOURSE** - 2<sup>ème</sup> collège, canton de Cabourg

### Médaille d'argent

- **Monsieur Nicolas CONFLANT, administrateur** - 2<sup>ème</sup> collège, canton de Carentan Les Marais
- **Madame Joëlle CUQUEMEL, vice-présidente échelon local** - 1<sup>er</sup> collège, canton de Créances
- **Madame Jacqueline DELATROETTE, déléguée** - 1<sup>er</sup> collège, canton de Condé en Normandie
- **Monsieur Thierry LE BOUCHER, délégué** - 1<sup>er</sup> collège, canton d'Ifs Caen-4
- **Madame Marie-Thérèse LEFORESTIER, déléguée** - 2<sup>ème</sup> collège, Canton de Thury Harcourt Le Hom

### Médaille de vermeil

- **Monsieur Joël SEBIRE, vice-président échelon local** - 2<sup>ème</sup> collège, canton Thury Harcourt Le Hom
- **Monsieur Xavier TRINCOT, administrateur** - 3<sup>ème</sup> collège, canton Le Mortainais

## 9. PRESENTATION GOUVERNANCE CCMSA

---

Mme Guégaden Moreau présente deux vidéos sur la gouvernance de la Caisse centrale :

« Comme vous le savez, le régime agricole a connu un grand changement au printemps.

Pascal Cormery, Président de la Caisse centrale de MSA a décidé de mettre fin à son mandat pour des raisons personnelles. C'est Jean-François Fruttero qui a été élu Président de la Caisse centrale. M. Fruttero est président de la caisse Dordogne / Lot et Garonne et viticulteur.

Parallèlement, François-Emmanuel Blanc, Directeur Caisse centrale a, selon l'expression consacrée, fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Anne-Laure Torresin, qui était directrice des opérations à la Caisse centrale. »

## 10. PARTIE THEMATIQUE – RAPPORT MUTUALISTE / BILAN DES ACTIONS

### « CULTIVONS LE BIEN-ETRE »

M. Nicolas Lair (Président du Comité départemental de la Manche) présente la vidéo bilan des actions « Cultivons le bien-être ».

« Bonjour à toutes, Bonjour à tous.

Pour les biologistes, le mutualisme est une interaction entre plusieurs espèces vivantes qui en retirent toutes un avantage évolutif, le mutualisme correspond à une interaction, un bénéfice réciproque.

L'hétérogénéité faciliterait l'évolution des relations mutualistes et augmenterait la biodiversité et par conséquent la possibilité d'association. Le mutualisme augmenterait la productivité des écosystèmes en optimisant l'utilisation des ressources.

Alors qu'en est-il du mutualisme en MSA ?

Puisque nous sommes ici présents en cette dernière Assemblée générale du mandat 2020-2025, je tiens juste à vous rappeler que nous sommes passés de 700 délégués à 356 entre les deux mandats en raison de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale avec notamment les regroupements de cantons)

Le Conseil d'administration a fait le choix de regrouper plusieurs cantons pour faire des échelons locaux soit 10 échelons locaux dans le Calvados et 14 dans la Manche.

Avec l'expérience du mandat précédent, le Conseil d'administration actuel a fait le choix de composer des comités départementaux avec d'une part, les administrateurs élus de chaque département des trois collèges et d'autre part, chaque président d'échelon local. Cette représentation du territoire nous a permis d'être au plus près de l'ensemble des délégués.

La formule n'est peut-être pas parfaite, mais avec 83 % de présence lors de notre dernière rencontre en début d'année à Cabourg, je pense que l'on peut être satisfait.

Le Covid est venu bouleverser nos vies en 2020 et donc la vie mutualiste. La mission des animateurs territoriaux fut d'entretenir le lien et d'initier le maximum de délégués à la visio. Ce n'était pas partie gagnée, mais nous avons réussi à maintenir le lien afin de pouvoir revenir à du présentiel.

L'initiative de la Caisse Centrale, de mettre en place en 2022, l'action nationale « alimentation », a relancé pleinement l'action des délégués. Le souhait de notre Conseil d'administration était que chaque échelon s'empare du sujet suivant l'envie d'agir sur son territoire. 30 actions ont été mises en place sur l'ensemble de nos deux départements. La MSA Côtes Normandes a d'ailleurs été mise en avant lors de l'Assemblée générale de la Caisse centrale pour être une des caisses les plus actives du réseau et je vous en remercie.

Pour l'année 2023/2024, les Codep de nos deux départements ont choisi, comme fil conducteur pour nos actions, le thème : « Ensemble, Cultivons le bien-être ».

Nous n'avions pas fixé d'objectifs précis. A ce jour, nous décomptons 30 actions mises en place sur nos deux départements. Une nouvelle fois, votre appétit d'agir, vos idées, ont engendré un nombre d'actions des plus pertinentes et des plus diverses, avec un public de 7 à 77 ans et je crois même un peu plus large, c'est vraiment votre marque de fabrique !

Quelques exemples :

Des théâtres Forum avec des titres tels que « Comment ça va ? », « Le mal-être agricole », « La ferme boulot dodo une pause est bienvenue », « Les moissons du lien ».

A chaque fois, ces manifestations ont permis aux participants d'échanger entre eux.

Il y a eu aussi des balades « bien-être » avec des ateliers de relaxation, des balades autour du bien manger, du bien bouger, du bien dormir, du bien-être en famille, des forums bien-être avec les aidants, une journée avec les résidents de la MARPA de Fervaques, des ateliers de bien-être lors de distributions alimentaires pour des publics fragilisés avec les Restos du cœur et la Croix rouge, un atelier sur l'agressivité, la création d'un support de communication présentant les grands travaux agricoles, leur saisonnalité et l'impact sur le monde rural et ses habitants.

Toutes ces actions, à votre initiative, ont permis d'interpeller de nombreux partenaires différents sur nos territoires du monde agricole et rural sur cette thématique du bien-être et du vivre ensemble.

Je vous propose de visionner les différentes actions de façon rapide avant de passer à deux témoignages après la vidéo qui va être projetée. »

Nicolas Lair conclut cette partie en précisant :

« Voilà dressées de façon rapide toutes les actions que vous avez pu mener et celles qui vont être menées dans les quelques semaines à venir. Avant de donner la parole aux deux témoignages, je voudrais juste faire remarquer que depuis la création de la MSA Côtes Normandes, les Conseils d'administration consécutifs ont souhaité maintenir les postes des animateurs territoriaux et d'allouer un budget pour l'animation du territoire. C'est une spécificité de notre caisse. J'entends remercier l'ensemble des administrateurs des différents Conseils d'administration et la direction pour avoir maintenu dans la durée cette capacité à agir ensemble sur le territoire. »

## 11. THEMATIQUE 2024/2025 « SOLIDARITES ET ENGAGEMENT »

---

Mme Guégaden Moreau introduit la thématique annuelle « Solidarités et engagement ».

« J'ai le plaisir d'assurer la présentation de la 2<sup>e</sup> partie de notre Assemblée générale, la partie thématique. Comme vous le savez c'est une séquence toujours attendue et pleine de surprises. Cette année encore, la MSA Côtes Normandes s'est saisie de la thématique nationale qui a été proposée au réseau.

Une belle thématique tout à fait adaptée à une fin de mandature et à l'aube de la suivante : La solidarité fonde notre modèle mutualiste.

Chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Cette solidarité est aussi le socle de l'engagement des délégués : un peu ou beaucoup de temps donné par vous, les délégués, font toutes les actions déployées sur le terrain avec leur diversité et leur richesse.

L'engagement de chacun porte la solidarité pour tous.

Au-delà de notre modèle c'est même un projet de société.

Alors aujourd'hui devant vous, nos administrateurs, nos délégués se prêtent au jeu d'acteurs et d'actrices et avec le soutien des acteurs professionnels de la troupe « Com une impro » vont en deux saynètes vous illustrer ce que sont en MSA, les solidarités et l'engagement ...

Mesdames Messieurs les acteurs, la scène est à vous. »

*Déroulement de deux saynètes jouées par les administrateurs et la compagnie COM UNE IMPRO*

### TEMOIGNAGE D'UNE PERSONNE BENEVOLE ENGAGEE

Monsieur Lair invite M Daniel Richard à venir témoigner sous la forme d'un entretien avec Fanny Renouf, responsable du service Communication de la MSA Côtes Normandes.

Fanny Renouf

Monsieur Richard, vous êtes délégué 2<sup>ème</sup> collègue, retraité Agrial, président de l'échelon local de Falaise, voilà pour votre casquette MSA.

Votre autre casquette : vous avez été président du Lions club de Falaise et membre depuis plus de 20 ans. Chaque Lions club a ses spécificités et celui de Falaise est plus particulièrement impliqué dans l'action « des tulipes contre le cancer ». En quelques mots, en quoi consiste cette action ?

Daniel Richard

Le Lions Club de Falaise a une belle opération qui s'appelle « Les tulipes contre le cancer », le nom a été déposé par Falaise. Cela consiste à planter les tulipes à l'automne, à peu près un hectare et quand la nature veut bien nous aider jusqu'au bout, nous faisons une campagne qui peut durer jusqu'à 4 semaines.

Nous sommes ouverts 7 jours sur 7, nous avons la chance d'avoir un beau site de proximité qui est l'avenue du Château d'Aubigny. C'est plutôt porteur et joli.

De chaque côté, selon les années, nous avons notre plantation de tulipes, ouverte au public, avec cueillette par les familles et les amis.

Quand il fait mauvais, il y a une tente sur place où nous préparons les bouquets.

L'objectif est atteint de pouvoir fournir des tulipes 7 jours sur 7. Nous faisons de belles journées.

Fanny Renouf

Vous vendez des tulipes et les bénéfices de ces ventes vont à la recherche contre le cancer ?

Daniel Richard

Il y a plusieurs associations mais 99 % vont à la recherche contre les maladies qui touchent le cancer.

Entre 35 et 40 000 euros sont redistribués chaque année.

L'opération est née à Falaise, il y a 36 ans.

Les belles actions naissent souvent par le hasard.

A l'époque, la coopérative de Falaise avait envisagé une diversification avec ses agriculteurs : produire les bulbes de tulipes mais au bout de 3 ans le résultat économique n'était pas au rendez-vous.

Donc à l'automne, il y a 36 ans, le directeur et les techniciens de l'époque sont venus vers le Lions Club de Falaise, « nous avons des bulbes, elles vont aller à la décharge locale si vous pouvez en faire quelque chose, prenez-les ».

Ils ont planté les tulipes et démarré l'action.

Fanny Renouf

Comment êtes-vous arrivé dans cette aventure ?

Daniel Richard

Ça fait 20 ans que je suis membre du Lions club et j'allais comme toutes les familles du secteur de Falaise avec les enfants ramasser des tulipes au champ et quand il faisait mauvais nous achetions des bouquets sous la tente.

J'ai été approché par des membres « vous êtes du monde agricole, il nous faut des gens comme vous pour la plantation et pour faire les bouquets » J'ai répondu « Pourquoi pas ! mais je suis en activité » puis, j'ai dit oui.

Fanny Renouf

Qu'est ce qui fait qu'on y va quand même malgré la crainte du temps à passer ?

Daniel Richard

Dans ma famille, comme dans toutes les familles, mon père, mon grand-père sont partis de cette maladie ; il y a peu de gens qui ne sont pas sensibles à la maladie et au cancer.

Fanny Renouf

On s'engage aussi sur des sujets qui nous touchent, c'est le moteur.

Aujourd'hui en quoi consiste votre engagement ?

Daniel Richard

Nous avons le mois d'ouverture mais c'est un travail sur toute l'année puisqu'on plante à l'automne, on suit la culture.

Une dizaine d'année plus tard, s'est greffée une équipe de bénévoles aux alentours de Falaise.

Quelques personnes de Falaise sont venues voir les membres du Lions club.

Est-ce que ça vous intéresserait de créer une marche les tulipes contre le cancer ?

C'est la 25<sup>ème</sup> année, ça à redonner un nouvel élan à l'opération !

Fanny Renouf

On est sur un événement en parallèle ?

Daniel Richard

Oui en complément.

Le 14 avril, nous n'avons pas assez de tulipes car dame nature ne fait pas toujours les choses comme on voudrait.

On a réuni 1 950 inscrits entre les familles, les coureurs, les enfants etc.

Une belle manifestation où les gens, en général, repartent aussi avec des tulipes.

Fanny Renouf

C'est un événement d'ampleur, vous avez beaucoup de monde à préparer où vous êtes une poignée de gens extrêmement bien organisés ?

Daniel Richard

Il faut énormément de bénévoles puisqu'on fait une marche de 10 km sur 3 communes, c'est lourd effectivement mais ça se gère.

Fanny Renouf

Et les compétences techniques, vous les avez acquises ?

Daniel Richard

Il n'y a pas besoin de compétences techniques. C'est tout à fait abordable pour tout un chacun.

Fanny Renouf

Est-ce que vous pouvez nous dire ce que ce rôle de bénévole et de responsable associatif vous apporte à vous ?

Daniel Richard

Ça m'apporte surtout une connaissance très importante des gens, de tout niveau, tout milieu. Quand on est devant un problème comme la maladie, on a des messages à faire passer, il faut être dans l'empathie. Les gens ont besoin de s'exprimer. Il faut être à l'écoute et bienveillant.

Fanny Renouf

Pourquoi vous vous êtes engagé et pourquoi vous êtes toujours là ?

Daniel Richard

Je me suis senti concerné par la cause  
Aujourd'hui, nous avons besoin de recruter des plus jeunes.  
On ne peut pas aller bien loin dans la vie si on ne commence par faire quelque chose pour quelqu'un d'autre

Fanny Renouf

Merci pour votre témoignage sur les solidarités et engagement

## 12. REMISE DE MEDAILLE PRESIDENTE MSA COTES NORMANDES

---

M. Stéphane Travert, Ancien Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, remet la médaille de Chevalier du Mérite agricole à Mme Sylviane Pralus, Présidente de la MSA Côtes Normandes.

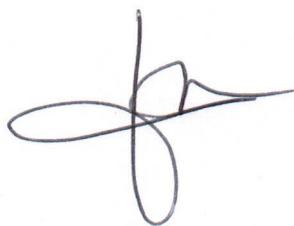
Fait à Caen, le 23 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature consisting of a long horizontal line on the left, followed by a large, stylized loop that ends in a vertical stroke.

Isabelle Guégaden-Moreau

La Présidente,

A black ink signature with a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right.

Sylviane Pralus